

Accompagnement à la fin de vie

Durée : 1 jour(s) (7,00 heures)

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION :

Les lois Léonetti et Léonetti-Clayes, en 2005 et 2016 ont mis le projecteur sur les droits des personnes en fin de vie. Au-delà du cadre législatif qui sera traversé, la formation vise à apporter aux professionnels des éléments sur la reconnaissance de la personne, son accompagnement et sa prise en charge, le respect de ses droits et sa qualité de vie, sont essentielles. Ainsi la formation vise à :

- Former des personnes ressources susceptibles d'accompagner la personne dans ses choix et les professionnels dans leur accompagnement dans le cadre de la fin de vie
- S'inscrire dans une démarche collective concourant à la bientraitance de la personne en fin de vie
- Questionner les pratiques professionnelles et l'organisation de la structure en vigueur pour dégager des axes d'amélioration
- Partager les actions mises en œuvre dans les différents établissements et services

PUBLIC :

Professionnels des structures intervenant auprès des personnes vieillissantes en situation de handicap et des personnes âgées

PREREQUIS :

Aucun prérequis

CONTEXTE :

Les évolutions sociétales et démographiques, les attentes de la population ont conduit les pouvoirs publics à s'emparer depuis une trentaine d'années de la problématique de la fin de vie.

En 1991, la loi du 31 juillet portant réforme hospitalière fait des soins palliatifs une nouvelle mission du service public hospitalier. Depuis lors, le cadre législatif s'est étoffé pour mieux prendre en compte les droits des malades et la fin de vie, avec notamment, les lois Léonetti et Léonetti-Clayes de 2005 et 2016.

Un plan national 2021-2024 « Développement des soins palliatifs et accompagnement de la fin de vie a été engagé par le Ministère des solidarités et de la santé. En mai 2023, à l'issue des travaux de la Convention citoyenne sur la fin de vie, un projet de loi est en cours d'élaboration.

Pour les professionnels confrontés à ces situations, outre les connaissances du cadre législatif, les questions autour de la reconnaissance de la personne, son accompagnement et sa prise en charge, le respect de ses droits et de sa qualité de vie, sont essentielles.

PROGRAMME :

- Le cadre législatif de la fin de vie :
 - Loi Léonetti du 22 avril 2005
 - Loi Léonetti-Clayes du 2 février 2016
 - Dispositions prévues par la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015
- La démarche palliative et les soins palliatifs
- Projet d'équipe :
 - Coordination et cohérence des interventions.
 - Soutien des professionnels.
- Accompagnement des proches et des autres résidents

Objectifs pédagogiques :

- *Décrire les dispositions législatives relatives à la fin de vie (directives anticipées, sédation profonde)*
- *Identifier les enjeux éthiques au regard des droits de la personne accompagnée*
- *Prévoir les modalités de mise en œuvre de la démarche palliative et des soins palliatifs, ainsi que la mobilisation des ressources du territoire (partenariats, EMSP, LSP, ...)*
- *Connaître les dispositifs d'information et de soutien de la personne et de ses proches dans la période de fin de vie*
- *Formuler des pistes d'amélioration dans l'accompagnement en fin de vie*

MODALITES PEDAGOGIQUES :

- Apports théoriques



- Exemples et partages de pratiques au sein des ESMS

MODALITES D'EVALUATION :

- Début : questionnaire pour identifier les connaissances.
- Fin : carte conceptuelle - ce que j'ai appris, ce que je mets en réflexion, ce que je vais mettre en œuvre

MODALITES D'INSCRIPTION :

Modalités d'inscription :

Inscription en ligne obligatoire.

Coût de la formation :

Contribuant : 155 €/participant

Non contribuant : 205 €/participant

Aucun paiement n'est demandé à l'inscription. Le règlement se fera à l'issue de la formation (ou en fin de trimestre pour les formations longues), par virement bancaire ou par chèque.

Si le nombre d'inscrits est insuffisant, le CREAI pourra proposer une autre date sur un autre lieu, voire annuler la formation au plus tard 10 jours avant la date de la session.

Les formations inter sont organisées dans nos locaux à Châlons-en-Champagne (51), Vandoeuvre-lès-Nancy (54) ou Sélestat (67)

Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h

COÛT DES FORMATIONS INTRA :

Contribuants au CREAI : 1160€ par jour

*Non-contribuants au CREAI : 1450€ par jour
(pour un groupe de 15 personnes maximum)*

PROGRAMME COMPLET ET INSCRIPTION EN LIGNE : <https://catalogue1-creai-grand-est.dendreo.com>

Contact Formations INTRA : ☎ 03.26.68.35.71 ▪ ✉ accueil@creai-grand-est.fr

Contact Formations INTER : ☎ 03.83.37.90.81 ▪ ✉ comm@creai-grand-est.fr

CREAI Grand Est ▪ Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

Siège : 5 rue de la Charrière – Cité Administrative Tirlet – Bât. 3 – 51036 Châlons-en-Champagne Cedex

Antenne Lorraine : 1 rue du Vivarais 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy

Antenne Alsace : 5 avenue de la Gare – Centre d'Affaires le 1840 – 67600 Sélestat

Déclaration d'activité enregistré sous le n° 215100010-51